

# E

# nvironnement



Extrait du bulletin communal de mars 2002

## Le contrat de rivière pour l'Ourthe et ses affluents.

Le 14 décembre dernier avait lieu la signature du contrat de rivière pour l'Ourthe et ses affluents, à Ol Fosse d'Outh (Houffalize) en présence de son Altesse le Prince Laurent, les Ministres Happart et Forêt, le Gouverneur Caprasse, les autorités de 18 communes du bassin et les représentants d'une cinquantaine d'utilisateurs de l'eau ayant adhéré au projet.

Le contrat de rivière pour l'Ourthe, c'est l'engagement de chaque catégorie d'utilisateurs (épurateurs, communes, gestionnaires, pêcheurs, industriels, agriculteurs, etc.) de réaliser dans des délais déterminés, des actions concrètes qu'ils ont tenu à inscrire dans le contrat. Le premier programme contient ainsi 220 actions concrètes qui concernent les aspects touristiques, naturels, piscicoles, agricoles, ..., liés à la qualité de l'eau ou à la problématique des inondations.

Le contrat de rivière est élaboré au départ d'une large concertation menée au sein du comité de rivière qui regroupe l'ensemble des utilisateurs de l'Ourthe. Ensemble, ils échafaudent un programme destiné à préserver les éléments intéressants et à corriger les problèmes existants. La particularité majeure de la démarche réside dans l'existence de cette structure permanente de concertation, de dialogue et de coordination.

Pour ce qui concerne la Commune de Rendeux, le Collège échevinal a décidé d'apporter sa contribution en faveur de l'Ourthe en prenant une série d'engagements pour les quatre années à venir, parmi lesquels :

- assurer l'égouttage et la collecte des eaux usées de Rendeux-Haut ;
- informer la population sur les obligations en matière d'épuration ;
- organiser une visite guidée de systèmes d'épuration existants ;
- instaurer une prime communale à l'épuration individuelle ;
- instaurer une prime communale pour l'installation de fosses à lisiers, à purin et fumières avec collecte des jus ;
- augmenter ou maintenir le potentiel d'infiltration de l'eau dans le bassin, dans le cadre de la lutte contre les inondations ;
- favoriser l'installation d'égouts séparatifs (eaux usées - eaux de pluie) ;
- informer la population sur l'intérêt de conserver les zones humides ;
- avec les autres communes du bassin, établir une stratégie de lutte contre les déchets abandonnés dans la vallée ;
- nettoyer les berges de l'Ourthe en commun avec l'ensemble des communes ;
- relayer les informations du contrat de rivière dans le bulletin communal d'informations ;
- restaurer et entretenir d'anciens bacs à eau, fontaines et puits (aspect patrimoine du contrat de rivière) ;
- aménager un circuit cyclable entre Hotton et La Roche (aspect touristique du contrat).

Le contrat de rivière devrait être disponible auprès du coordonnateur de projet, Madame Cécile Pironet, dès le mois d'avril, rue de la Laiterie, 5 à 6941 Tohogne (086/21.45.67).

*Benoît TRICOT,*  
Bourgmestre